



"Crèche and Do"

Association Loi 1901

Crèche à domicile

Services d' "aide maman"

Services périscolaires

Responsable de la structure

Frédérique DOUSSET

jeudi 1er octobre 2015,

COURRIER OCTOBRE 2015

À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE

- **LES ATELIERS :**

Voici le programme des différents ateliers pour le mois d'octobre :

1/ Ateliers Découverte (le vendredi) :

- Le 2 octobre : pâte à modeler (fait maison)
- Le 9 octobre : patouille maïzena
- Le 16 octobre : jeux d'encastremements
- Le 23 octobre : manipulation « sable magique »
- Le 30 octobre : collage à la Hans Harp

2/ Ateliers Thématiques (le mardi) :

- Le 5 et 6 octobre : dessin silhouette enfant + gommettes
- Le 12 et 13 octobre : fabrication bonhomme émotion
- Le 19 et 20 octobre : lecture + fabrication de boîte à colère
- Le 26 et 27 octobre : stands sur la colère

3/ Ateliers Bébé :

Ce mois-ci, le thème sera « **le rond** » :

- Le mercredi 7 octobre : groupe 1
- Le mercredi 14 octobre : groupe 2

- **LES FORMATIONS du premier semestre 2016 :**

Nous attendons les vœux des dernières salariées qui ne se sont pas encore positionnées sur les modules suivants :

- Du 18 au 22 janvier : Module 6
- Du 8 au 12 février : Module 1
- Du 7 au 11 mars : Module 4
- Du 21 au 25 mars : Module 5
- Du 4 au 8 avril : Module 8
- Du 9 au 13 mai : Module 7
- Du 6 au 10 juin : Module 3
- Du 20 au 24 juin : Module 2

Pour les intervenantes concernées, merci de contacter très rapidement Nathalie Gutierrez-Ruisanchez. Nous attendons en effet ces réponses pour savoir quels modules pourront être effectivement réalisés (6 personnes doivent être inscrites) et du coup, confirmer les inscriptions et les dates des formations auprès des parents et des salariées.

- **Nouvelle indemnité kilométrique :**

Pour les salariés qui vont au travail en vélo, une indemnité kilométrique est prévue à compter du 1er juillet 2015. Son montant sera fixé par décret et sera à noter sur les calendriers horaires avec les frais de transport public à verser à la salariée. Cette prise en charge obligatoire pourra se cumuler avec le remboursement de l'abonnement de transport si le salarié utilise ces deux moyens de transport. Nous vous tenons au courant dès que nous aurons plus d'infos.

En vous souhaitant un joli mois d'octobre,

L'équipe de Crèche and do